



Bourse aux outils du samedi 8 mars 2025 Règlement et organisation

Dans le cadre de la journée de sensibilisation aux obligations légales de débroussaillage (OLD) prévue le 8 mars 2025 la commune des Adrets de l'Estérel organise une « bourse aux outils » sur la place des boules.

Les emplacements sont réservés **EXCLUSIVEMENT** aux non professionnels, avec interdiction de vendre ou d'exposer des outils neufs ou tout article d'une autre nature.

Les exposants devront se présenter le jour de la manifestation à partir de 9h30. Ils s'engagent à respecter les horaires. Les véhicules ne pourront pas se déplacer sur l'espace de la manifestation pour le déballage au-delà de 10h30 ni avant 16h00 pour le remballage.

Au-delà de 10h30, l'emplacement inoccupé sera considéré abandonné et remis à la disposition de l'organisateur pour l'usage qu'il en décidera. Cette remise à disposition ne donnera lieu à aucun dédommagement. Après vérification de l'inscription, les placements se feront au fur et à mesure des arrivées.

En cas de mauvais temps, la bourse aux outils sera annulée. La décision sera prise le vendredi qui précède l'évènement. Il n'y aura aucun dédommagement.

En aucun cas les limites de stand tracées au sol ne pourront être dépassées. Les éventuelles infractions au règlement seront constatées et corrigées selon les directives données par l'organisateur.

Dès son arrivée, l'exposant est tenu de décharger rapidement son véhicule puis de le garer aux emplacements qui lui seront indiqués.

Les emplacements sont octroyés à titre gratuit par la commune.

Les inscriptions devront nous être envoyées à l'adresse accueil@mairie-adrets-esterel.fr ou déposées en mairie et devront nous parvenir au plus tard le vendredi 28 février 2025. Dans le cas où certaines places seraient encore vacantes au-delà de cette date, elles pourront être attribuées le jour-même aux demandeurs retardataires.

Dossier à fournir :

- Fiche d'inscription complétée et signée avec photocopie de la pièce d'identité recto/verso,
- Justificatif de domicile,
- Règlement daté et signé.

Toute inscription incomplète ou sans paiement ne sera pas validée.

Possibilité de louer des tables et chaises en mairie (conditions en mairie).

Fait aux Adrets de l'Estérel, le __ / __ / 2024

Nom, prénom et signature de l'exposant précédés de la mention « lu et approuvé ».